

CCAS de GORGES

numéro vert national
Tél. 0 800 130 000



INFORMATIONS PRATIQUES :

REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES A RISQUES :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile ;
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile ;
- les personnes adultes handicapées

- ▶ Les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire en mairie sur un registre nominatif (par téléphone ou mail).
- ▶ La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, soit par un proche.
- ▶ (Usage exclusif d'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux)

 SERVICE PUBLIC GRATUIT 24H/24, 7J/7



MAIRIE

- Téléassistance : demande d'installation à formuler auprès de la mairie de Gorges Registre nominatif des personnes âgées et handicapées communal : à votre demande (contact mairie)
- Portage courses à domicile (pour ceux qui auraient une difficulté particulière) : contacter la mairie
- Accueil par mail ccas@gorges44.fr ou par téléphone (mairie) pour tout conseil ou demande personnelle -

AUTRES SERVICES :

- CLIC vallée de Clisson : accueil téléphonique de 9 h à 12 h 15
Tél. 02 85 52 16 39
- Délégation Vignoble pour le Centre Médico Social (assistantes sociales), le service de la PMI : 02 44 76 40 00
delegation-vignoble@loire-atlantique.fr
- Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) : prioritairement par mail, à l'adresse suivante : accueil.mdp@loire-atlantique.fr.
et possibilité accueil téléphonique : 02 28 09 40 50
- Protection de l'enfance et la petite enfance :
le site www.assmat.loire-atlantique.fr
- Violences femmes info 3919 ou 114
- Enfants et adolescents en danger : 119
- Service d'urgence (gendarmerie) : 17 ou 112

SERVICE SOCIAL - mairie - Tél. 02.40.06.93.90 - ccas@gorges44.fr